

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue publiquement le 2 mars 2023 à 9h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

À laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Madame Michèle Lalonde	Mairesse
Monsieur Richard Allard	Conseiller du district 1
Madame Arielle Beaudin	Conseillère du district 2
Monsieur Jean-François Robillard	Conseiller du district 4
Monsieur Gaëtan Gagné	Conseiller du district 5
Monsieur David Huggins-Daines	Conseiller du district 6

Monsieur le conseiller Alexandre Laganière est absent pour toute la durée de la séance.

Est également présente la greffière.

Madame la mairesse Michèle Lalonde déclare la séance ouverte à 9h et s'adresse au public.

RÉSOLUTION NO. 2023-071

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 2 mars 2023

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-François Robillard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 2 mars 2023.

RÉSOLUTION NO. 2023-072

Autorisation de signature – Lettre d'entente CBU#20 – Syndicat des travailleuses et travailleurs cols bleus de la Ville de Sainte-Adèle

ATTENDU la lettre d'intention intervenue entre les parties lors de la dernière négociation de la convention collective à l'effet que les parties conviendraient de déterminer les nouvelles conditions de travail de la personne salariée brigadière lors de la retraite de Mme Massie;

ATTENDU QUE Mme Massie a quitté ses fonctions pour la retraite le 11 novembre dernier;

ATTENDU le contexte de pénurie de main-d'œuvre provoquant des difficultés d'attraction et de rétention de personnels pour la fonction de préposé(e) aux loisirs;

ATTENDU le rapport de monsieur Simon Béliveau, conseiller en ressources humaines, daté du 28 février 2023 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport ainsi que la lettre d'entente CBU#20 à intervenir entre le Syndicat des travailleuses et travailleurs cols bleus de la Ville de Sainte-Adèle et la Ville de Sainte-Adèle;

QUE la directrice des ressources humaines et le directeur général soient autorisés à signer la lettre d'entente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2023-073

Évaluation de rendement – Réfection des infrastructures des rues Valiquette et Maurice-Aveline – GEN-2021-022

ATTENDU l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) ;

ATTENDU la *Politique d'évaluation de rendement des adjudicataires* ;

ATTENDU QUE le conseil a adjugé le contrat des travaux de réfection des infrastructures des rues Valiquette et Maurice-Aveline (GEN-2021-022) à *Construction T.R.B. inc.* par la résolution 2022-017 adoptée à la séance du 17 janvier 2022 ;

ATTENDU l'évaluation de rendement de *Construction T.R.B inc.* de M. Étienne Brossard, directeur adjoint des Services techniques et hygiène du milieu, daté du 24 janvier 2023;

ATTENDU le rapport de rendement insatisfaisant transmis par poste prioritaire à l'entrepreneur en date du 24 janvier 2023 ;

ATTENDU la réponse à l'évaluation de rendement reçue de l'entrepreneur *Construction T.R.B. inc.*, le 24 février 2023 ;

ATTENDU l'analyse du contenu de la réponse et des documents transmis ;

ATTENDU la recommandation du directeur général de maintenir l'évaluation de rendement insatisfaisant ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-François Robillard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve l'évaluation de rendement insatisfaisant de *Construction T.R.B. inc.* dans le cadre du contrat des travaux de réfection des rues Valiquette et Maurice-Aveline;

QUE cette entreprise et ses dirigeants soient inscrit sur la liste des entreprises à rendement insatisfaisant pour une période de deux ans, à compter de ce jour.

RÉSOLUTION NO. 2023-074

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 9h13.

(s) Michèle Lalonde

Mme Michèle Lalonde, Mairesse

(s) Audrey Sénécal

Me Audrey Sénécal, Greffière et directrice des
Services juridiques